

# Rapport d'évaluation

Plan d'action  
**EGGER PANNEAUX ET  
DECORS**



Juillet 2025

# Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise **EGGER PANNEAUX ET DECORS** dans le cadre du programme **Entreprises engagées pour la nature**

<b>EGGER PANNEAUX ET DECORS</b>			
<b>Date d'adhésion au programme</b>	11/2021	<b>Date d'engagement dans le programme</b>	01/2023
<b>Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé</b>	5 ans		

<b>Date de transmission du rapport de suivi</b>	20/01/2025
<b>Plan d'action évalué</b>	1 <sup>er</sup> plan d'action (2021-2026)
<b>Période couverte par ce rapport</b> (période de référence)	2023-2025
<b>Date de publication du rapport d'évaluation</b>	Juillet 2025

## **Méthodologie d'évaluation**

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La validation en jury de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

## Table des matières

<b>I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action .....</b>	<b>4</b>
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés .....	5
I.3 Cadre mis en place et description des actions .....	5
<b>II. Evaluation .....</b>	<b>6</b>
II.1 Synthèse de l'évaluation .....	6
II.1.1 Adéquation des informations fournies .....	6
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	6
II.1.3 Conclusion évaluative.....	7
<b>III. Recommandations .....</b>	<b>7</b>
III.1 Recommandations relatives au plan d'action .....	7
III.1.1 Précision du plan d'action.....	7
III.1.2 Complément au plan d'action .....	8
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre .....	8
<b>IV. Synthèse des retours du jury .....</b>	<b>10</b>

# I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

<b>Organisation et zone géographique</b>	<p>EGGER Panneaux &amp; Décors est basé à Rambervillers (Vosges, Grand Est). Il s'agit d'une filiale française du groupe autrichien EGGER, dont le siège est implanté à St. Johann/Tyrol en Autriche.</p> <p>Actuellement, le groupe EGGER compte 20 usines de production implantées dans 9 pays et emploie près de 7 500 personnes. De nombreuses succursales commerciales sont présentes dans les principales et plus importantes nations du monde.</p>
<b>Secteurs d'activité</b>	<p>Le groupe EGGER, compte parmi les principaux fabricants européens de panneaux à base de bois.</p> <p>Le groupe est spécialisé dans la fabrication et la commercialisation des produits du bois, principalement à partir de bois recomposé mais aussi de bois brut. Les applications sont variées : agencement, façade, cuisine, isolation acoustique et thermique, sols, structure... Les finitions sont également variées : laquage, mélaminé, stratifié, ce qui autorise une large gamme de décoration.</p> <p>C'est en 2000 que l'usine de panneaux de particules implantée à Rambervillers est acquise par le groupe EGGER. Le site fait partie d'EGGER Panneaux Décors filiale française d'EGGER.</p> <p>Le site est spécialisé dans la fabrication de panneaux de particules en bois et dérivés.</p>
<b>Chiffre d'affaires</b>	482,8 millions d'euros en 2024 (source : societe.com)
<b>Nombre d'employés</b>	900 salariés (site de Rambervillers)
<b>Site web de l'entreprise</b>	<a href="http://www.egger.com">http://www.egger.com</a>

## I.1 Engagements préexistants

Le site de Rambervillers est certifié ISO 14001 depuis 2016, ce qui implique un système de management environnemental structuré, un suivi des impacts environnementaux du site et des objectifs de réduction de l'empreinte environnementale.

Une politique d'approvisionnement responsable semble avoir été mise en place: EGGER privilégie l'approvisionnement en bois local et certifié (ex. : PEFC).

Un diagnostic écologique approfondi a été mené par Efikos en 2021.

## I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés

Dans son état des lieux, l'entreprise EGGER identifie plusieurs enjeux majeurs pour le site de Rambervilliers :

- Préserver et valoriser la biodiversité locale sur les 23 ha présentant un fort potentiel écologique (zones humides, bois morts, milieux ouverts).
- Réduire les impacts liés à l'approvisionnement en bois, via une politique de circuit court et de sélection raisonnée des essences.
- Favoriser la sensibilisation des collaborateurs aux enjeux de biodiversité, en lien avec l'image de l'entreprise et ses pratiques internes.

## I.3 Cadre mis en place et description des actions

**Périmètre du plan d'action** Site de Rambervilliers

**Durée prévue pour la mise en œuvre** 5 ans

**Nombre d'actions cœur de métier** 3

**Nombre d'actions complémentaires** 8

### Actions cœur de métier

- 1. Avoir 70% de nos approvisionnements en bois provenant d'un rayon de 150 km d'ici 2025
- 2. Mise en place d'un plan de gestion sur 39 ha de forêt pour les 20 prochaines années
- 3. Plantation de 4 espèces forestières adaptées au changement climatique d'ici 2023

### Action complémentaire

- 1. Construction de 3km de sentier pédagogique d'ici 2024
- 2. Construction de 40 m de sentier sur pilotis en zone humide en 2022
- 3. Installation de 3 niochirs à mésange d'ici 2023
- 4. Implantation d'un verger de 14 arbres d'espèces locales d'ici 2023
- 5. Installer 10 panneaux explicatifs fixes et évolutifs sur la gestion forestière et la biodiversité d'ici 2025
- 6. Diagnostic biodiversité de suivi en 2026
- 7. Formation à la reconnaissance des plantes invasives en 2023
- 8. Installation de 3 ruches à visée pédagogique en 2022

## II. Evaluation

### II.1 Synthèse de l'évaluation

#### II.1.1 Adéquation des informations fournies

Le plan d'action d'EGGER présente l'essentiel des informations requises, permettant d'évaluer les actions prévues. La démarche et le périmètre sont clairement définis et les objectifs sont articulés autour des enjeux identifiés sur le site de Rambervillers. Cependant, le rapport n'aborde pas de manière explicite et chiffrée les moyens mobilisés. L'absence de l'état initial de l'entreprise pour certaines actions rend difficile l'appréciation de l'ambition des objectifs fixés. La mobilisation des parties prenantes internes et externes est mentionnée, mais peu détaillée quant à leur rôle effectif dans la construction du plan ou son pilotage stratégique. L'ancrage dans les politiques et cadres de référence (Stratégie nationale pour la biodiversité, ODD, dispositifs régionaux) est présent de manière implicite, mais non développé. Un enrichissement sur ces différents points renforcerait la lisibilité et la robustesse du plan d'action.

#### II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

##### Caractère SMART du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant

##### Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	Suffisant	Exemplaire	Suffisant

### **II.1.3 Conclusion évaluative**

Le plan d'action biodiversité proposé par l'entreprise EGGER pour son site de Rambervillers témoigne d'une démarche volontaire structurée et globalement cohérente avec les enjeux identifiés par l'entreprise. Il s'inscrit dans une dynamique de progrès. Les actions engagées sont en lien avec le cœur de métier et permettent d'adresser, au moins partiellement, les principales pressions exercées par l'activité.

L'entreprise démontre un engagement réel, notamment via la mobilisation de ses équipes internes, l'implication de partenaires techniques et le respect des échéances annoncées. Les actions sont suivies et mises en œuvre de manière opérationnelle.

Toutefois, plusieurs axes d'amélioration sont possibles :

- Le pilotage stratégique gagnerait à être précisé (portage de la stratégie au plus haut niveau de l'entreprise, liens avec la filiale Egger France et l'autre usine)
- L'analyse des pressions et impacts de l'entreprise sur la biodiversité serait à approfondir dans l'état des lieux afin de mieux cibler les enjeux prioritaires et les actions à y associer.
- Les indicateurs choisis sont essentiellement de réalisation, l'identification d'indicateurs de pression et d'état de la biodiversité permettraient de mesurer les effets des actions sur la biodiversité.

Ainsi, le plan d'action d'EGGER a bien été conçu dans une logique de réduction de ses impacts sur la biodiversité. Il serait pertinent d'élargir davantage le périmètre à l'ensemble de sa chaîne de valeur afin d'en renforcer sa portée, son ambition et sa pertinence.

## **III. Recommandations**

*Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.*

### **III.1 Recommandations relatives au plan d'action**

#### **III.1.1 Précision du plan d'action**

Le plan d'action gagnerait en clarté, lisibilité et efficacité s'il intégrait un niveau de précision plus élevé sur plusieurs aspects structurants :

- Concernant l'état des lieux et plus spécifiquement l'identification des enjeux : certains enjeux ne semblent pas avoir fait l'objet d'une analyse, en particulier l'utilisation de matières telles que la colle, les peintures, vernis...
- Il serait utile de préciser le volume d'activité du site par rapport à l'activité globale du groupe. Cela permettrait de mieux apprécier le périmètre choisi et d'en déterminer sa significativité.
- Concernant les indicateurs : il serait intéressant de clarifier et compléter les indicateurs en distinguant clairement les indicateurs de réalisation (quantitatifs, datés) et les indicateurs d'impact sur les pressions d'érosion de la biodiversité (effets attendus sur les milieux ou espèces). Par exemple, concernant l'action Réalisation d'un diagnostic de biodiversité en 2026, il serait intéressant de définir des indicateurs complémentaires permettant de suivre l'évolution de l'état de la biodiversité.
- Concernant les objectifs fixés : il serait nécessaire d'avoir les états initiaux (par exemple la part

des approvisionnements en circuit court en 2021) afin de permettre une véritable appréciation de l'ambition du plan d'action et de la cohérence de ce dernier au regard de la taille et des impacts de l'entreprise sur la biodiversité.

- De plus, certaines actions manquent de précisions pour pouvoir apprécier leur pertinence et leur additionnalité. Par exemple l'action « Mise en place d'un plan de gestion de forêt sur 20 ans », il serait intéressant de préciser quelles mesures de gestion durables sont mises en place et en quoi elles favorisent la biodiversité (ex : trame d'îlots vieillissants et sénescents de gros bois et bois mort, zone de libre évolution, pratiques d'abattage). Concernant les moyens mobilisés : il serait pertinent de fournir plus d'information sur les ressources humaines, financières et matérielles allouées par action, afin de mieux évaluer la faisabilité et l'engagement réel de l'entreprise.
- Concernant la temporalité de mise en œuvre : il serait intéressant de fournir un planning plus détaillé, incluant les étapes intermédiaires de mise en œuvre (jalons annuels ou semestriels), pour renforcer la capacité de suivi et d'ajustement.
- Concernant les parties prenantes : il serait utile de préciser le rôle exact des parties prenantes internes et externes (niveau d'implication, fréquence, coordination) dans la construction et la mise en œuvre du plan d'action.

Ces améliorations permettraient de renforcer la robustesse technique du plan d'action, d'en faciliter l'évaluation, et d'en faire un véritable outil de pilotage interne, tout en rendant compte plus clairement des efforts engagés pour réduire les impacts de l'entreprise sur la biodiversité.

### **III.1.2 Complément au plan d'action**

Le plan d'action se concentre sur l'amont de la chaîne de valeur (approvisionnement) et sur des actions qui concernent le site de l'entreprise. Des actions complémentaires sur l'activité in situ de l'entreprise, ainsi que sur l'aval de la chaîne de valeur seraient pertinent à intégrer afin de renforcer son ambition et sa portée.

Certaines actions actuelles pourraient par ailleurs être rendues plus ambitieuses :

- L'action visant l'approvisionnement en bois provenant d'un rayon de 150 km d'ici 2025, pourrait ainsi aller plus loin en intégrant plus largement des critères biodiversité au cahier des charges fournisseur. Aucune information n'est fournie concernant la certification (FSC ou minima PEFC). Si cela n'est pas déjà le cas, il semblerait pertinent de s'orienter vers ce type d'action dans le cadre d'un futur plan d'actions. Des engagements concernant l'approvisionnement pour les colles, peintures ou vernis pourraient également faire l'objet d'une action si ce n'est pas déjà le cas.
- L'action « Construction de 40 m de sentier sur pilotis en zone humide en 2022 » pourrait être réorientée de façon plus ambitieuse vers des mesures de connaissance de la biodiversité de cette zone ou de gestion écologique. Des précisions pourraient également être apportées concernant les précautions prises pour éviter d'éventuels impacts négatifs liés à la création de ce sentier.

L'action concernant l'installation de ruches nécessiterait de plus amples précisions afin de s'assurer qu'elle soit bien favorable à la biodiversité. En effet, les abeilles domestiques pouvant entrer en concurrence avec les pollinisateurs sauvages, privilégier des actions de préservation ou de restauration de milieux favorables au pollinisateurs sauvages plutôt que la mise en place de ruches.

Enfin, il serait intéressant dans la perspective du renouvellement du plan d'action, de travailler sur une action intégrant les principes de l'économie circulaire (utilisation de bois de récupération, gestion des déchets sur le site...)

## **III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre**

- Elargir le périmètre de mise en œuvre du plan d'action au-delà du seul site de Rambervilliers afin d'avoir une approche plus globale et intégrée au niveau de la filiale France du groupe.
- Renforcer l'implication stratégique de la direction : identifier un membre du comité de direction comme référent du plan d'action, pour renforcer l'ancrage managérial et stratégique.

- Créer un comité de suivi externe : Mettre en place un comité regroupant des parties prenantes externes (collectivités, associations, experts) afin d'assurer un suivi global, partagé et continu du plan d'action.
- Formaliser le suivi des moyens mobilisés : Documenter les ressources (budgets, temps humain, matériel) allouées à chaque action, et suivre les éventuels ajustements pour renforcer la transparence et l'évaluation de l'effort consenti.
- Définir et suivre des indicateurs visant à mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre : Mettre en place et suivre des indicateurs concernant les effets des actions sur l'état de la biodiversité lorsque cela est pertinent, l'impact des actions de sensibilisation (nombre de personnes sensibilisées ou impliquées, part des collaborateurs sensibilisés, fréquentation du sentier pédagogique...).

## IV. Synthèse des retours du jury

La validation de l'évaluation est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette validation vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des membres du jury.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

### CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des membres du jury était tout à fait d'accord avec la conclusion et les justifications.

### RECOMMANDATIONS

L'ensemble des membres du jury était tout à fait d'accord avec les recommandations.

Les membres du jury ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

Le jury souhaite encourager l'entreprise à s'orienter vers un approvisionnement en bois majoritairement certifiés de manière robuste (exemple : FSC avec critères biodiversité).

Le jury encourage également l'entreprise à poursuivre la dimension pédagogique des actions complémentaires.